

## RECOMMANDATION UIT-R TF.536-1

## NOTATIONS À UTILISER POUR DÉSIGNER LES ÉCHELLES DE TEMPS

(Question 101-2/7)

(1978-1998)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

*considérant*

- a) que, pour désigner les échelles de temps, des notations indépendantes de la langue ont été introduites;
- b) que la 14<sup>ème</sup> Conférence générale des poids et mesures (CGPM), qui s'est tenue en 1971, a défini le Temps atomique international avec la désignation TAI;
- c) que la 15<sup>ème</sup> Conférence générale des poids et mesures, qui s'est tenue en 1975, a recommandé l'emploi du Temps universel coordonné avec la désignation UTC,

*recommande*

**1** que, pour toutes les catégories de temps atomique, on utilise dans toutes les langues les notations ci-après, qui sont cohérentes avec TAI:

TAI: Temps atomique international élaboré par le BIPM;

TA: temps atomique; variable de temps qui peut être réalisée à partir d'une transition atomique ou moléculaire;

TA(k): échelle de temps atomique, réalisée par le laboratoire "k";

**2** que, pour toutes les catégories de Temps universel, on utilise dans toutes les langues les notations ci-après, qui sont cohérentes avec UTC:

UT: Temps universel;

UTC: Temps universel coordonné; cette échelle de temps est élaborée par le BIPM et l'IERS, selon la Recommandation UIT-R TF.460;

UTC(k): échelle de temps réalisée par le laboratoire "k" et maintenue en concordance étroite avec UTC, le but étant d'atteindre  $\pm 100$  ns, conformément à la Recommandation S5 (1993) du Comité consultatif pour la définition de la seconde.

NOTE 1 – S'il y a risque de confusion, on pourra utiliser la notation UTC (BIPM) au lieu de UTC.

NOTE 2 – TAI et UTC sont évalués à posteriori; on peut les obtenir uniquement par voie de corrections (publiées par le BIPM) appliquées à des échelles de temps existantes (réalisées), telles que TA(k) ou UTC(k), y compris par extrapolation.

NOTE 3 – On trouvera la référence pour la notation des instants et des différences entre échelles de temps dans la Norme 8601:1988 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

---